



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
13.02.2008  
Date de la convocation des conseillers :  
13.02.2008  
point de l'ordre du jour no:  
13

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 22 février 2008**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Spautz, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.  
**Absents :** Hinterscheid, Tonnar, échevins, Hoffmann, Roller, Huss, Knaff, Wohlfarth, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
10 MARS 2008  
Luxembourg

**Le Conseil Communal;**

**Objet: Convention de collaboration entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant les services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes - Année 2008**

Service  
**ESCH** Esch/Alzette, le  
20 MARS 2008

Vu la convention du 14 février 2008 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration relative aux services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes au cours de l'année 2008 (Foyer de nuit à Esch) ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuvé  
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22/02/2008  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
18 MARS 2008  
Luxembourg

N° 57/08/CAC

**Vu et approuvé**  
Luxembourg, le 17.03.08  
Pour le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire,  
Le Conseiller de Gouvernement 1ère classe,

Christiane Loutsch-Jemming